

## Le déploiement des MAIA en région :

DIU gestion de cas – 29 mai 2018

Sophie Le Bris

## 1. Le déploiement des MAIA en Bretagne

### 1. Les modalités de déploiement

- Un **déploiement progressif** depuis 2011
- Par appel à projets au départ
- Un dispositif développé en lien avec la réflexion ARS sur un niveau intermédiaire de territoire : les **territoires de proximité**.



### 2. La population et le territoire

- Une **population cible en évolution** : PA, PA/PH, polyvalence
- Un territoire des MAIA calqué sur les **dynamiques territoriales** :
- Un **découpage** territorial parfois **problématique** pour l'exercice d'une **gouvernance stratégique** territoriale

### 3. Photographie des porteurs

- Des porteurs à profil variés (2 GCSMS, 3 associations, 1 pays, 2 CD)
- Des **Conseils départementaux « porteurs »** du dispositif MAIA avec des montages spécifiques :
  - Le CD 56 porte un dispositif MAIA à l'attention de PA (subdélégation à des EPCI du portage des deux missions CLIC et MAIA)
  - Le CD 35 porte un dispositif MAIA à l'attention des PA et des PH (subdélégation de la mission MAIA à des CLIC)

## 2. L'organisation de l'ARS Bretagne

### 1. L'organisation de l'ARS Bretagne

- **Pilotage du déploiement de la méthode MAIA par la Direction adjointe des Parcours :**
  - Direction positionnée au sein de la Direction de la Stratégie en Santé à laquelle est confiée :
    - . Le pilotage de 5 thématiques (PA, PH, santé mentale, addictions, santé précarité)
    - . Le pilotage de la réflexion sur la coordination/intégration des acteurs
    - . Le pilotage du déploiement de la méthode MAIA
  - Choix d'une organisation favorisant une approche plus transversale et décloisonnée des politiques
- **Travail avec des directions « métier » :**
  - auxquelles sont confiées des missions de planification, contractualisation, autorisations, allocations de ressources
  - dans les champs ambulatoire, hospitalier et médico-social
- **Présence de services de l'ARS en proximité : les délégations départementales**

## 3. Les modalités de pilotage des MAIA en région Bretagne

### Le pilotage régional des MAIA :

Une démarche de pilotage désormais structurée autour de cinq éléments :

- ✓ Le bilan régional des MAIA et la démarche d'accompagnement au changement
- ✓ La formalisation du partenariat avec les Départements
- ✓ L'expérimentation de la démarche d'intégration étendue à d'autres publics
- ✓ L'instauration d'échanges annuels avec chaque pilote autour des rapports d'étape et d'une feuille de route
- ✓ La création d'un SI MAIA régional

### 1. Le bilan des MAIA et la démarche d'accompagnement au changement (1)

- **Les enseignements tirés du bilan des MAIA mené au niveau régional fin 2015 :**
  - ✓ Difficile lisibilité des **territoires** des MAIA
  - ✓ Des **tables stratégiques** encore trop peu « stratégiques » et trop peu décisionnelles
  - ✓ Des **tables tactiques** également trop peu décisionnelles du fait d'un nombre de membres trop élevé et d'un turn-over excessif
  - ✓ Un déploiement des outils du **guichet intégré** encore incomplet même pour certaines MAIA plus anciennes / attentes ++ vis-vis d'un SI partagé
  - ✓ Des critères d'éligibilité à la **gestion de cas** hétérogènes et un service de gestion encore trop peu utilisé comme vecteur d'intégration

### 1. Le bilan des MAIA et la démarche d'accompagnement au changement (2)

- **La démarche d'accompagnement au changement :**
  - ❖ Trois priorités pour l'ARS :
    - avoir deux instances (stratégiques et tactiques) en capacité d'agir sur le système afin d'améliorer le service rendu
    - Veiller à la structuration de leur guichet intégré par l'ensemble des MAIA déployées
    - Préciser le rôle et le processus de fonctionnement de la gestion de cas en lien avec les autres dispositifs de coordination
  - ❖ Une modalité d'action, la mise en place d'un projet d'accompagnement au changement des MAIA :
    - Objectif d'amélioration du processus d'intégration sur l'ensemble du territoire régional,
    - Projet porté par un groupe projet régional constitué de représentants de l'ARS (siège et DD), des 2 CD porteurs, 2 autres porteurs, de 4 pilotes MAIA
    - 6 modules donnant lieu à différents groupes de travail
    - Accompagnement du projet par un consultant sur 1 an et demi
    - Une démarche collective et régulièrement évaluée
    - Un livrable attendu : un kit régional guide pour le déploiement des MAIA

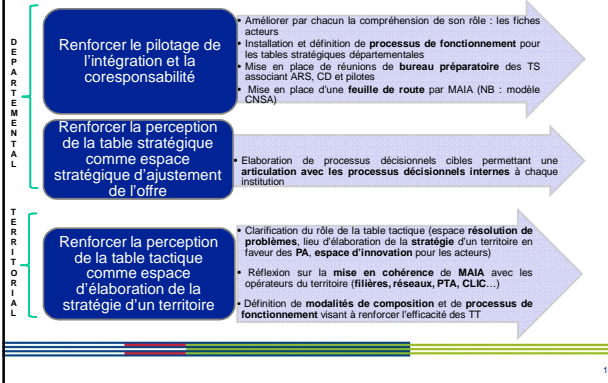
## 1. Le bilan des MAIA et la démarche d'accompagnement au changement (3)

- ❖ Les 6 modules retenus :
  - Accompagner le groupe des pilotes MAIA et des institutions dans la conception d'outils et de méthodes de travail visant à mieux formaliser le fonctionnement des instances stratégiques départementales (1er module)
  - Aider à clarifier le rôle des principaux acteurs impliqués dans le fonctionnement de la MAIA à savoir les porteurs, les pilotes MAIA et les institutions impliquées dans le pilotage stratégique (2ème module mené concomitamment avec le module 1)
  - Construire conjointement avec les pilotes MAIA des propositions de composition et de fonctionnement des concertations de proximité (tables tactiques) visant à répondre à 3 objectifs : représentativité des membres, mobilisation effective des acteurs (dont les professionnels de santé libéraux), caractère décisionnel de l'instance (3ème module)

## 1. Le bilan des MAIA et la démarche d'accompagnement au changement (4)

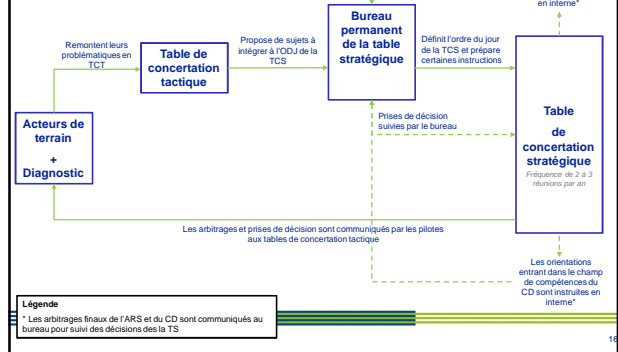
- ❖ Les 6 modules retenus (suite) :
  - Accompagner les pilotes dans la construction d'une méthodologie de structuration et de fonctionnement du guichet intégré (4ème module)
  - Accompagner les gestionnaires de cas (5ème module) :
    - Clarifier le rôle et les missions des gestionnaires de cas et le processus cible de la gestion de cas en articulation avec les dispositifs de coordination existants (CLIC/MAIA/PTA)
  - Restituer les enseignements de la démarche aux acteurs (6ème module)

### Point d'étape sur la mise en œuvre de 3 premiers modules : les enjeux identifiés et les outils structurés

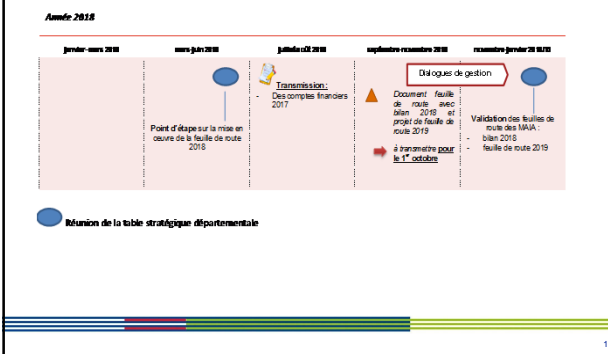


### La concertation stratégique

#### Le processus décisionnel cible



## Le calendrier annuel arrêté



## 2. La formalisation du partenariat avec les Départements

- Deux Départements en Bretagne sont « porteurs » du dispositif MAIA et ont mis en place des montages spécifiques :
  - Le CD 56 porte un dispositif MAIA à l'attention de PA (subdélégation à des EPCI du portage des deux missions CLIC et MAIA)
  - Le CD 35 porte un dispositif MAIA à l'attention de PA et des PH (subdélégation de la mission de pilotage MAIA à des CLIC – gestion de cas non subdéléguee par le CD)
- Besoin de formaliser les relations partenariales entre ARS et CD à savoir :
  - La nature de la mission déléguée au Département,
  - La nature des missions subdéléguees aux CLIC/EPCI,
  - Le fonctionnement des instances stratégiques (mise en place de tables stratégiques départementales- lien avec les PTA) et tactiques et la place du pilote
  - Le cadre relationnel des acteurs intervenant sur le territoire MAIA par missions (rôle du pilote, rôle du coordonnateur du CLIC, rôle de la PTA, rôle de la gestion de cas...)
- Etat d'avancement des contrats-cadres :
  - un contrat-cadre signé avec le CD 35 en décembre 2017
  - un contrat-cadre en cours de négociation avec le CD 56
  - volonté de négocier des contrats-cadre également avec les Départements non porteurs.

### 3. L'extension de la démarche d'intégration à d'autres publics (1)

- **La mise en place d'un dispositif MAIA départemental PA-PH avec le Département 35 :**
  - Les enjeux :
    - Faire le lien avec la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui présente des similitudes avec la démarche d'intégration MAIA (co responsabilité, partenariat entre décideurs, harmonisation des exercices de planification, coordination territoriale de l'offre en vue d'élaborer des procédures entre acteurs)
  - Les difficultés :
    - Partager entre institutions (ARS,CD, MDPH) et au niveau de l'ARS (siège et DD) un niveau de connaissance des deux démarches suffisant pour construire une organisation

### 3. L'extension de la démarche d'intégration à d'autres publics (2)

- **L'expérimentation d'un modèle d'intégration polyvalent**
  - Les projets :
    - Projet d'expérimenter une MAIA « polyvalente » sur le territoire de proximité de Quimper à partir de la fusion de 3 réseaux de santé en plateforme territoriale d'appui
    - Discussions avec un porteur MAIA associatif pour une expérimentation de la polyvalence sur le territoire de proximité de Dinan
  - Les difficultés :
    - Construire la cohérence avec le développement des PTA
    - Penser un modèle d'organisation

### 4. L'instauration d'échanges annuels avec chaque pilote

- **Volonté d'instaurer un échange annuel avec chaque pilote :**
  - afin de convenir d'une feuille de route à soumettre à la table stratégique
- **Volonté d'associer à cet échange :**
  - La Délégation départementale
  - Le Département
  - Le porteur
- **Nécessité de positionner le pilote comme chef de projet territorial d'intégration au service du parcours des personnes âgées.**

### 5. La création d'un SI MAIA régional

- **Attentes très fortes des pilotes**
  - besoin éprouvé notamment pour structurer le guichet intégré
- **Mission confiée au GCS e-santé**
- **Objectif d'avoir un outil commun aux MAIA et aux PTA**

## Conclusion

- **Les enjeux du pilotage régional des MAIA :**
  - recentrer le pilotage en région sur la stratégie de déploiement des MAIA dans une dynamique de conduite du changement et accompagner les directions départementales dans un rôle d'accompagnement de proximité
  - faire partager les objectifs de l'intégration à l'ensemble des acteurs impliqués dans son déploiement dans un contexte de convergence des dispositifs de coordination / d'intégration
  - passer collectivement d'une logique d'institution à une logique de coresponsabilité